

Editorial

Les premières actions issues de la réflexion des acteurs du SAGE de l'Yser entrent en phase de mise en œuvre. Bien qu'elles ne soient pas encore inscrites dans ce document de gestion de l'eau, elles répondent à une volonté commune de trouver rapidement des solutions pour réduire les conséquences des crues sur les biens et les personnes.

Ce consensus et cette volonté d'avancer ensemble doivent être les leitmotifs de notre démarche. C'est en restant à l'écoute des difficultés de chacun et déterminé à atteindre les objectifs issus du diagnostic du territoire que nous parviendrons à améliorer la situation hydraulique du territoire.

Jean SCHEPMAN
Président de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE de l'Yser

Actions de lutte contre les ruissellements en zone agricole sur le bassin versant de l'Yser :

Les inondations constituent une problématique majeure sur le bassin versant de l'Yser. La sensibilité accrue des sols aux ruissellements et l'imperméabilisation croissante du territoire (urbanisation et modifications des pratiques culturales) sont à l'origine d'un afflux rapide et simultané des eaux de ruissellements au niveau des cours d'eau.

La lutte contre les ruissellements en milieu urbain et en zone agricole est donc un préalable nécessaire à la mise en œuvre de toute stratégie d'adaptation au risque d'inondation.

Régulièrement touchée par les crues de l'Ey Becque, la commune de Steenvoorde représentait un site de choix pour la mise en œuvre d'une démarche pilote de réduction des ruissellements.

La Chambre d'Agriculture de région Nord – Pas de Calais a ainsi conduit, en collaboration avec le Département du Nord et l'Agence de l'Eau Artois Picardie, des actions de sensibilisation et de mobilisation des agriculteurs à la lutte contre les ruissellements sur les sous bassins de la Moe Becque et de l'Ey Becque.

Lancée en janvier 2012, cette démarche s'est achevée en septembre dernier et a concerné 20 agriculteurs. Des rencontres individuelles ont été organisées afin de dresser un diagnostic du fonctionnement hydraulique de ce territoire et de le décliner à l'échelle du parcellaire agricole étudié. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence, avec ces exploitants, les zones où les ruissellements se concentrent et ainsi de proposer la mise en place de dispositifs permettant de les ralentir.

Sur ce territoire, se sont ainsi **1,5 km de haies et 60 m de boudins de coco** qui vont être mis en place à partir de l'automne 2013.

Et en milieu urbain...

Parallèlement à cette démarche, la commune de Steenvoorde a entamé des actions afin de lutter contre les ruissellements en milieu urbain notamment dans le cadre du projet de lotissements attribué à la S.A. Maison Flamande. Risque d'inondation oblige, le quartier est équipé d'un réservoir souterrain capable de stocker une crue centennale.

Interprétation de l'enquête de satisfaction :

Associée à la lettre d'information n°15 du SAGE de l'Yser, l'enquête de satisfaction de la « Lettre d'information du SAGE » a fait l'objet d'un nombre de retour insuffisant (6%) pour que les données puissent être considérées comme représentatives d'une volonté d'évolution de ladite lettre. Cette démarche sera reconduite lors d'un prochain numéro de la lettre d'information du SAGE.

« Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'USAN »





Diagnostiques d'exploitations agricoles – OROUE de l'Yser :

L'objectif de 100 diagnostics d'exploitations agricoles à réaliser depuis le lancement de cette opération en octobre 2011 a été atteint à la fin du mois de septembre 2012. Cette démarche, basée sur le volontariat, a permis de dresser un bilan des bonnes pratiques agricoles et de celles plus à risques observées sur le territoire. Un ensemble de préconisations permettant de limiter les risques de pollution a été associé à chacun de ces diagnostics. Parmi ces mesures, des dispositifs de contractualisation (MAE, PVE, PEA, ...), d'accompagnement des agriculteurs diagnostiqués pour la mise en œuvre des actions proposées ou encore de modification volontaire des pratiques agricoles ont été suggérés.

Le croisement et l'interprétation de l'ensemble de ces propositions d'actions permet de définir des axes forts d'évolution des pratiques agricoles à l'échelle du bassin versant de l'Yser. Ces mesures seront déclinées au sein d'un programme d'actions incitatif dont l'objectif sera d'atteindre le bon état écologique et chimique des eaux de l'Yser ainsi que de sécuriser l'alimentation en eau potable de nos voisins flamands belges.



Au fil de l'Yser

Projet pédagogique du SAGE :

Le projet pédagogique de sensibilisation des scolaires aux enjeux de l'eau est reconduit pour une quatrième édition consécutive grâce à la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, du Département du Nord et de l'USAN.

Vous pouvez contacter le secrétariat technique de la CLE pour toute demande de renseignements complémentaires.

Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser :

Dans le cadre de sa politique de préservation des milieux aquatiques et afin de respecter les dispositions du SDAGE Artois Picardie, la CLE du SAGE de l'Yser a réalisé un inventaire des zones humides.

Soumis à la consultation des communes, ce projet d'inventaire a fait l'objet de nombreuses remarques. Afin de finaliser cet inventaire, l'USAN a confié au bureau d'études AXECO la mission de conduire une expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides. Cette étude a pour objectif :

- de finaliser l'inventaire des zones humides,
- d'évaluer les fonctionnalités des zones humides recensées,
- d'accompagner la commission thématique « Milieux naturel » et la CLE dans la définition des mesures de gestion du SAGE.

Le bureau d'études AXECO sera en mesure de proposer à la validation de la CLE un inventaire des zones humides finalisé à compter de la fin du mois de novembre 2012. Les discussions pour l'élaboration des mesures de préservation, restauration et gestion des zones humides du SAGE s'engageront alors rapidement.

Le mot de l'Agence de l'eau Artois Picardie :

Dans le cadre de son nouveau programme d'interventions 2013-2018, l'Agence de l'Eau Artois Picardie poursuit sa politique de préservation des zones humides en apportant un appui technique et financier aux collectivités territoriales et aux associations. Les aides financières prennent la forme de subventions et concernent le financement d'études, d'acquisitions foncières et de travaux de restauration et/ou d'entretien. Pour plus d'information, vous pouvez contacter la direction milieux naturels aquatiques au 03.27 99 90.00

